

PROCURATION

JE SOUSSIGNE : LICENCE N°

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :

NUMERO D'AFFILIATION :

DONNE PROCURATION A M. LICENCE N°

DE L'ASSOCIATION :

POUR ETRE REPRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKETBALL LE **SAMEDI 20 JANVIER 2018**.

SIGNATURE DU PRESIDENT

CACHET DE L'ASSOCIATION
(OBLIGATOIRE)

ATTENTION

CE POUVOIR DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT REMIS COMPLETE
LORS DE L'EMARGEMENT.
POUR ETRE VALABLE IL DOIT ETRE SIGNE ET PORTER LE CACHET
DE L'ASSOCIATION

POUR LES CLUBS EVOLUANT EN **CHAMPIONNAT REGIONAL OU NATIONAL (SENIORS COMME JEUNES)** VOTRE ASSOCIATION PEUT ETRE REPRESENTEE, A DEFAUT DE SON PRESIDENT, PAR UN MEMBRE MAJEUR LICENCIE AU CLUB DUMENT MANDATE PAR LE PRESIDENT, A L'AIDE DU POUVOIR CI-DESSUS.

POUR LES CLUBS EVOLUANT EN **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EXCLUSIVEMENT (SENIORS ET JEUNES)** VOTRE ASSOCIATION PEUT ETRE REPRESENTEE, A DEFAUT DE SON PRESIDENT, PAR UN MEMBRE MAJEUR LICENCIE AU CLUB DUMENT MANDATE PAR LE PRESIDENT.

VOUS AVEZ EGALEMENT TOUTE FACILITE POUR DONNER PROCURATION SOIT AU DELEGUE D'UNE AUTRE ASSOCIATION, SOIT EN FAISANT PARVENIR CE POUVOIR A VOTRE COMITE DEPARTEMENTAL QUI SE CHARGERA LUI-MEME DE VOUS FAIRE REPRESENTER.

TOUT CLUB ABSENT (LIGUE ou NATIONAL) OU NON REPRESENTE (DEPARTEMENT) SERA AMENDE (300€ POUR LES CLUBS REGIONAUX ET NATIONAUX, 100€ POUR LES CLUBS DEPARTEMENTAUX).

LA PRESENCE DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT REGIONAL OU NATIONAL (SENIORS COMME JEUNES) EST OBLIGATOIRE